

**1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE**

Nom du produit :	IPCO Sulfate d'Ammonium
N° De Code du Produit <i>Loi sur les engrais</i> :	N/A (Dispensé de l'inscription)
Utilisation du produit :	Engrais Adjuvant, Utilisation dans le traitement de l'eau (industrielle/professionnelle)
Fabricant/Fournisseur :	LA COOPÉRATIVE INTERPROVINCIALE LIMITÉE 945, rue Marion Winnipeg, Manitoba R2J 0K7 <a href="http://www.ipco.ca">www.ipco.ca</a>
Entrée en vigueur :	05 février 2024

**2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux:	Cette matière n'est pas dangereuse selon les critères de la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux.
Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC):	Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs. Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

**3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

COMPOSANT	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT CAS	Concentration % en poids
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	40.0%

**4 : PREMIERS SOINS**

Conseils généraux :	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre Antipoison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation :	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.
Peau:	Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.
Yeux :	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison.
Ingestion :	Appeler immédiatement un médecin ou un centre Antipoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre Antipoison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :	Aucun symptôme connu à ce jour.

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Limitée ; Pour de plus amples renseignements, composer le 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 05 février 2024

Page 1 de 6

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire :

Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

#### 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés:

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées :

Aucun(e) à notre connaissance.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques:

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire :

Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le matériau servant de combustible.

Point d'éclair :

Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité:

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure :

Donnée non disponible

Explosivité :

Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.

#### 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles:

Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Utiliser une matière absorbante sèche comme des granules d'argile pour absorber et collecter la solution du lavage jusqu'à son élimination conforme. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires:

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

Référence à d'autres sections :

Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

#### 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.

Mesures d'hygiène :

Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 05 février 2024

des produits de beauté.

Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités :

Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaires, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.

## 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition:	Pas de valeur limite d'exposition connue.
Contrôles de l'exposition:	
Équipement de protection individuelle:	Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.
Protection respiratoire :	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
Protection des mains:	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection des yeux:	Lunettes de sécurité à protection intégrale contre les éclaboussures Écran facial
Protection de la peau et du corps :	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes. Utiliser les vêtements de protection, les gants et les chaussures appropriés, choisis en fonction de l'activité et du type d'exposition.
Mesures générales de protection:	Une douche oculaire et une douche d'urgence doivent être disponibles. Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

## 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence (état physique, Forme.) :	liquide, limpide
Couleur :	incolore
Odeur:	de savon
Seuil de l'odeur:	Pas disponible.
pH :	5.0 à 100 g/l
Point/intervalle de fusion/ point de congélation :	-6 °C / 21.2 °F
Point/intervalle d'ébullition:	env. 104 °C / 219.2 °F
Point d'éclair:	Pas disponible.
Taux d'évaporation:	Pas disponible.
Tension de vapeur:	Pas disponible.
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Densité:	env. 1.20 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C.
Solubilité (eau):	complètement soluble

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 05 février 2024

Energie minimale d'inflammation:	Non applicable
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation:	Pas disponible.
Température de décomposition:	Pas disponible.
Viscosité:	2.0 mPa.s à 40 °C
Limite d'explosivité, inférieure:	Pas disponible.
Limite d'explosivité, supérieure:	Pas disponible.
Explosivité:	Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.

## 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	
Décomposition thermique :	Pas disponible.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses :	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter :	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matériaux incompatibles :	Oxydants forts, Nitrates, Chlorates, Cuivre, Zinc.
Produits de décomposition dangereux :	Ammoniac Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre

## 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition:	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion
Effets immédiats:	
Œil:	Peut provoquer une irritation des yeux.
Peau:	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite.
Ingestion:	Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation:	Peut provoquer irritation.
Toxicité aiguë par voie orale:	DL50 (ratto) 2,840 mg/kg
ACGIH:	Aucun(e).
NTP:	Aucun(e).
IARC:	Aucun(e).
OSHA :	Aucun(e).

## 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.
---	--

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 05 février 2024

**13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Méthodes de traitement des déchets :

Produit: Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés: Ne pas contaminer des eaux, des aliments ou des fourrages par l'élimination.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Récipients à rincer 3 fois.

Verser l'eau de rinçage dans le pulvérisateur lors du remplissage. Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.

Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion.

Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

**14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT**

**Générale:** Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

**15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION****Réglementations Fédérales Américaines**

Liste TSCA : Aucun(e).

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes : Aucun(e).

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information : Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique : Sulfate d'ammonium 7783-20-2 (25,000lbs)

**Rapports réglementaires des États-Unis**

CA Prop65 : Selon l'État de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer. Ce produit ne contient aucune substance connue par l'État de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis : Sulfate d'ammonium 7783-20-2 (RI)

**Réglementations Canadiennes**

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances) : Sulfate d'ammonium 7783-20-2

Environnement CERCLA : Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants : Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination : Aucun(e).

**16 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES****Abréviations et acronymes**

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS
européen des substances chimiques notifiées	Inventaire
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666**

La Coopérative Interprovinciale Ltée.; Pour de plus amples renseignements, composer le : 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur : 05 février 2024

NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

**NFPA 704 (National Fire Protection Association) :**

Santé - 1      Inflammabilité - 0      Instabilité - 1      Autre - aucun(e)

**HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)**

Santé - 1      Inflammabilité - 0      Danger Physique - 1      PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Date d'émission:                      05 février 2024

Date de révision:                      N/A

Avis:                                      Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources reconnues fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.